



Traité Erkhin

Michna 3 - Chapitre 5

חֲצִי עֶרְכִי עָלַי,
נוֹתֵן חֲצִי עֶרְכוֹ;
עֶרְךָ חֲצִי עָלַי,
נוֹתֵן עֶרְךָ כָּלוּ.
חֲצִי דָמִי עָלַי,
נוֹתֵן חֲצִי דָמָיו;
דָּמִי חֲצִי עָלַי,
נוֹתֵן דָּמִי כָּלוּ.
זֶה הַכֶּלֶל:
דָּבָר שֶׁהַנֶּשְׁמָה תִּלְוֶיהָ בּוֹ,
נוֹתֵן עֶרְךָ כָּלוּ:

[Celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] la moitié de mon évaluation, donne la moitié de son évaluation. [Mais celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] l'évaluation de la moitié de moi-même, donne l'évaluation de son [corps tout entier. De même, celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] la moitié de ma cotisation, donne la moitié de sa cotisation ; [celui qui dit : Il m'incombe] de [donner] l'évaluation de la moitié de moi, donne l'évaluation de son [corps tout entier]. Voici le principe : [Celui qui fait un vœu concernant] un objet dont dépend l'âme donne l'évaluation de son [corps tout entier].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions